

GUIDE DE L'EXPOSANT



7^{ème} Salon
des Maires, des Élus locaux
et des Décideurs publics

ESPACE TRENET
SALON-DE-PROVENCE
JEUDI 13 MARS 2025

Bouches-du-Rhône

Maires • Adjoints • Conseillers • Présidents d'intercommunalité • Élus locaux • Décideurs publics • Agents des collectivités

Ce guide est édité afin de faciliter votre installation au salon et vous donner toutes les informations pratiques nécessaires à votre participation.

INFORMATIONS PRATIQUES AMENAGEMENTS DU STAND

VOTRE CONTACT TECHNIQUE

Anaïs RAMBOZ

AP MEDIA

a.ramboz@ap-media.fr

☎ 07 66 46 29 64

Toute l'équipe AP Média se tient à votre disposition pendant le salon

Contacts sur place :

- Benjamin FIEVET 06 38 60 51 31
- Marie-Céline GUIBAUD 06 10 21 62 29



SOMMAIRE

INFORMATIONS PRATIQUES 3

HORAIRE D'INSTALLATION ET DEMONTAGE.....	3
LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL.....	3
ACCES EXPOSANTS	4
STATIONNEMENT	4
BADGES ACCES EXPOSANTS.....	4
SERVICES SUR LE SALON	5

AMENAGEMENTS DU STAND 5

STAND CLE EN MAIN.....	5
STAND NU	6
COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE	6
COMMISSION DE SECURITE	6
GARDIENNAGE	6

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES D'INSTALLATION ET DEMONTAGE

Dates	Installation exposants	Accueil des exposants	Ouverture du salon au public	Démontage exposants
12 Mars 2025	10H00 -19H00*			
13 Mars 2025		A partir de 8h00	9h00 – 18h00	18h00 – 21h00

* Si vous faites appel à un standiste et que le délai est trop court, merci de nous en informer

LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL

- **Livraison uniquement le 12 Mars de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00.**
- Chaque colis devra porter l'étiquette fournie ci-dessous dûment complétée.
- Si le matériel doit être récupéré, l'enlèvement par transporteur devra se faire le soir du démontage. Le parc des expositions ne dispose pas d'alvéoles de stockage

ETIQUETTE DE LIVRAISON



**7^{ème} Salon
des Maires, des Élus locaux
et des Décideurs publics**
Bouches-du-Rhône

ESPACE TRENET
SALON-DE-PROVENCE
JEUDI 13 MARS 2025

Maires • Adjointes • Conseillers • Présidents d'intercommunalité • Élus locaux • Décideurs publics • Agents des collectivités

Adresse de livraison

Destinataire (Nom - Prénom) : **A renseigner.**

Chez :

Espace Trenet – 17 Boulevard Aristide Briand
13300 Salon-de-Provence

Informations obligatoires

Manifestation : SALON DES MAIRES DES BOUCHES-DU-RHONE – 13 mars 2025

Espace, salle, stand où la livraison doit être effectuée :

Nom du stand : **A renseigner.**

N° du stand : **A renseigner.**

Responsable du stand : **A renseigner.**

Tél (mobile de préférence) : **A renseigner.**

AP Média ou L'Espace Trenet ne peuvent être tenus responsables en cas de casse / vol. Aucune des deux structures ne se chargera des frais de réception, dédouanement ou autre (port payé).
Il faudra veiller à bien identifier et sécuriser votre matériel.

ACCES EXPOSANTS

Espace Trenet

17 Bd Aristide Briand –
13300 Salon-de-Provence
GPS : N44°38'18.177"E5°5'38.811"

L'accès des véhicules des exposants est autorisé à proximité des halls suivant le planning d'installation pour le montage et le démontage. Il est strictement interdit de stationner sur l'accès à la voie pompier.

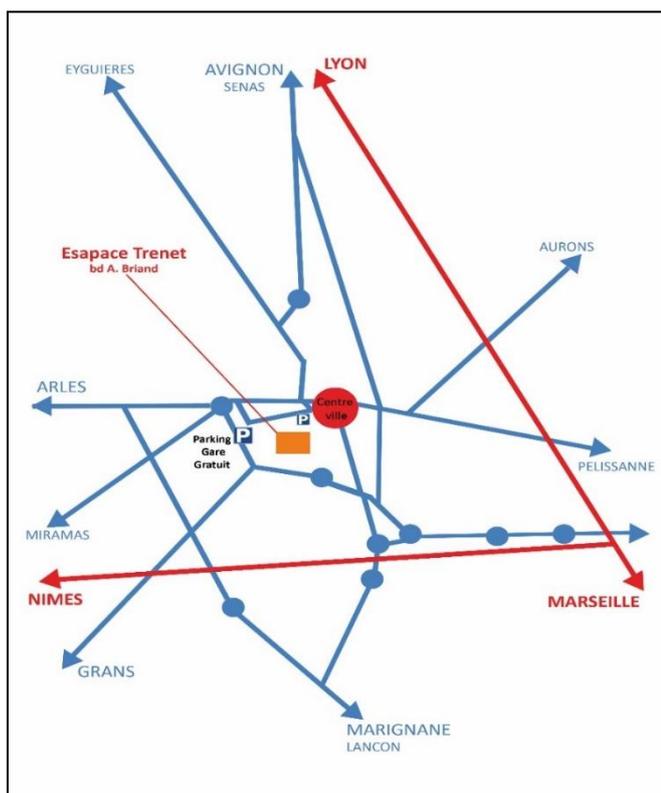
2 parkings à proximité :

Parking Place Morgan

(payant, accès par Allée de la Liberté)

Parking Jules Magne

(gratuit, accès par le Boulevard Aristide Briand)



STATIONNEMENT

Des arrêtés de stationnement vont être mis en place pour la période des 12 et 13 mars 2025 autour de l'Espace Trente et dans la limite des places disponibles. **Afin de ne pas être verbalisés par les services de la Ville, merci de mettre sur votre véhicule de manière visible la « Fiche Véhicule Stationnement » jointe.**

BADGES ACCES EXPOSANTS

Pour permettre votre accès au salon, nous vous demandons d'imprimer vos badges avant l'événement (pour toute personne animant votre stand ou tout fournisseur intervenant pour votre compte), pour cela, rendez-vous **sur l'espace exposants rubrique « BADGES EXPOSANTS »**.

Vous pourrez enregistrer et imprimer plusieurs badges simultanément que vous recevrez par e-mail aux adresses que vous aurez renseignées.

Pensez svp à imprimer vos badges avant le salon, aucun badge ne pourra être édité sur place.

Si vous avez besoin de plus de 6 badges, répéter l'opération sur l'espace dédié du site internet du salon, le nombre n'est pas limité ! Ou vous pouvez transmettre le lien d'inscription et le mot de passe à l'ensemble de vos équipes.

SERVICES SUR LE SALON

- **WIFI**

Pas de connexion wifi prévue sur le Salon à ce jour, prévoir des Clés 4g ou accès internet par partage de connexion.

- **RESTAURATION**

Vous pouvez faire appel au traiteur de votre choix pour les prestations sur stand.

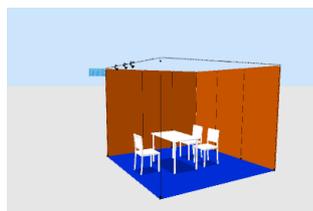
Le traiteur ROB sera présent sur le salon vous pouvez si vous le souhaitez, vous adresser à lui :
audreyrobiglio@orange.fr
06 74 55 00 31

Pour le midi un cocktail inaugural auquel vous êtes conviés aura lieu dans l'espace restauration.

AMENAGEMENTS DU STAND

STAND CLE EN MAIN

L'organisateur met à la disposition des exposants des cloisons de stand en bon état. Afin de maintenir la qualité de ce matériel, l'exposant ne doit pas utiliser d'autres accroches que des cimaises, des chainettes et crochets, de la patafix ou du scotch (non fournis par l'organisateur).



Exemple d'un stand de 9m²

A chaque superficie de stand correspond un équipement

Surfaces stand	Dotation(s)	Rampe(s) de spots
6m ² > 12m ²	1	1
18m ²	2	2
27m ²	3	3
36m ²	4	4

Composition de mon stand équipé :

- **Cloisons** de mitoyenneté, couleur blanc (hauteur 2,50m), **traverse de façade** en structure foncée,
- **Enseigne drapeau** double face 40*20cm,
- Accès pour **alimentation électrique**, **prévoir des rallonges et multiprises (non fournies par l'organisateur)**,
- **1 rampe de 3 spots** lumineux,
- **Moquette** sur les stands (**enlèvement du polyane à votre charge le jour de l'installation**),
- **1 dotation mobilier** comprenant : 1 table rectangulaire (L: 1.20m x H: 0.75m x P: 0.65m) + 3 chaises + 1 corbeille.

Si vous souhaitez installer votre propre mobilier, nous pouvons enlever la dotation fournie avec votre stand. Merci de nous en informer en amont du salon via le document « Descriptif de stand ».

STAND NU

Le stand nu est livré avec un accès électrique et moquette mais sans enseigne, sans cloisons, sans mobilier, sans spots lumineux (à votre charge).

Tout aménagement de stand dépassant une hauteur de 2,50 mètres doit être soumis à l'approbation de l'organisateur du salon, nous faire parvenir un plan décorateur.

IMPORTANT : Aucun élément de décoration (cloison, mobilier, affiche, enseigne...) ne doit dépasser les limites du stand matérialisé au sol par la moquette ou les structures du stand. Il est strictement interdit de clouer, visser et coller sur les cloisons des stands et les aménagements du Parc des expositions, ainsi que de procéder à tous travaux touchant aux conduits de fumée, d'eau, d'air comprimé, aux circuits électriques et téléphoniques du bâtiment. Toute réparation consécutive à une dégradation constatée sera intégralement facturée au titulaire du stand.

COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE

Pour toute commande de mobilier supplémentaire, celle-ci passe directement par notre prestataire **ALIANCE MOBILIER**. Rendez-vous sur leur site : <https://aliance-mobilier.com/fr/>

Sélectionnez le mobilier que vous souhaitez dans votre panier, créez votre compte et validez votre commande.

Pour toute question n'hésitez pas à contacter directement **ALIANCE MOBILIER** par email : radv@aliance-mobilier.com ou par téléphone au **06 07 29 12 79** ou **05 61 39 16 56**.

COMMISSION DE SECURITE

Passage de la commission de sécurité, le **12 Mars 2025**, Les aménagements doivent être terminés. Présence obligatoire du responsable de votre stand si vous exposez des produits dangereux. Le chargé de sécurité du salon examinera la conformité de votre stand.

Les exposants devront lui fournir les procès-verbaux de classement au feu des matériaux de décoration utilisés et de montage de stand si fait par un standiste.

GARDIENNAGE

L'organisateur se charge de la surveillance générale du salon dans les meilleures conditions mais il s'agit d'une obligation de moyens et non de résultat. La surveillance des aménagements des stands demeure sous la **responsabilité exclusive de l'exposant** (ne laisser aucun objet de valeur en dehors des heures d'ouverture, être particulièrement vigilant durant les périodes de montage et de démontage des stands).